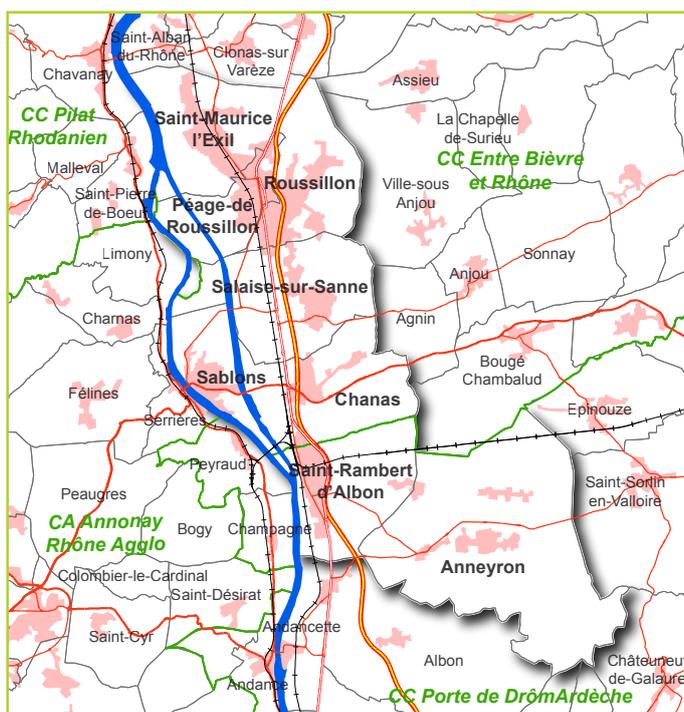


SCHEMA D'AMENAGEMENT DE L'AGGLOMERATION ROUSSILLON - SAINT-RAMBERT-D'ALBON (SAARRA)



Le périmètre



Le premier Scot des Rives du Rhône, approuvé le 30 mars 2012, prévoyait la réalisation d'un « schéma de secteur » à l'échelle des 8 communes de l'agglomération Roussillon – Saint-Rambert-d'Albon, appelée à connaître un développement économique et démographique conséquent dans les prochaines années.

L'objectif était d'approfondir et de préciser les orientations du Scot en réalisant un diagnostic foncier, précisant le potentiel de renouvellement urbain, les enjeux de la trame verte urbaine et de la « qualité de ville », les transports en commun et l'urbanisation, le développement économique et les espaces agricoles à protéger.

Bien que les schémas de secteur aient été supprimés par la loi Alur, les élus ont toutefois souhaité poursuivre le travail sous la forme d'un schéma d'aménagement, dont les principales orientations ainsi que la cartographie ont été « réinjectées » dans le Scot au profit de sa révision, approuvée en novembre 2019.

Ce schéma est constitué d'un plan guide, plan d'organisation de l'agglomération à l'horizon 2040, ainsi que d'un plan d'actions qui sera mis en œuvre par les collectivités pour atteindre les objectifs de développement fixés pour l'agglomération.

Au 1^{er} janvier 2020

41 216 habitants	Anneyron	Roussillon
18 530 logements	Saint-Rambert-d'Albon	Sablons
17 018 emplois	Chanas	Saint-Maurice-l'Exil
	Le Péage-de-Roussillon	Salaise-sur-Sanne



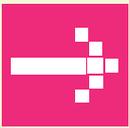
La méthodologie de travail

Une instance de décision réunissant toutes les communes a permis de valider l'avancée des études et des ateliers territoriaux de mobiliser et faire participer les acteurs de terrain.

Une large concertation a également été menée auprès des conseillers municipaux, des lycéens ainsi que des étudiants de l'ENTPE.

Un travail préalable d'ateliers d'innovation en urbanisme a été conduit en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon pour permettre aux participants d'identifier les points forts et manques du territoire.





Le diagnostic

5 marqueurs d'identité du territoire :

La vallée du Rhône et ses affluents :

- Retrouver le lien au Rhône ;
- Valoriser les berges.

Le faisceau d'infrastructures :

- Requalifier la RN7 en valorisant la façade urbaine et les espaces publics ;
- Développer l'offre en transports en commun et modes doux ;
- Aménager des ouvertures visuelles depuis l'A7 pour valoriser l'agglomération.

L'industrie :

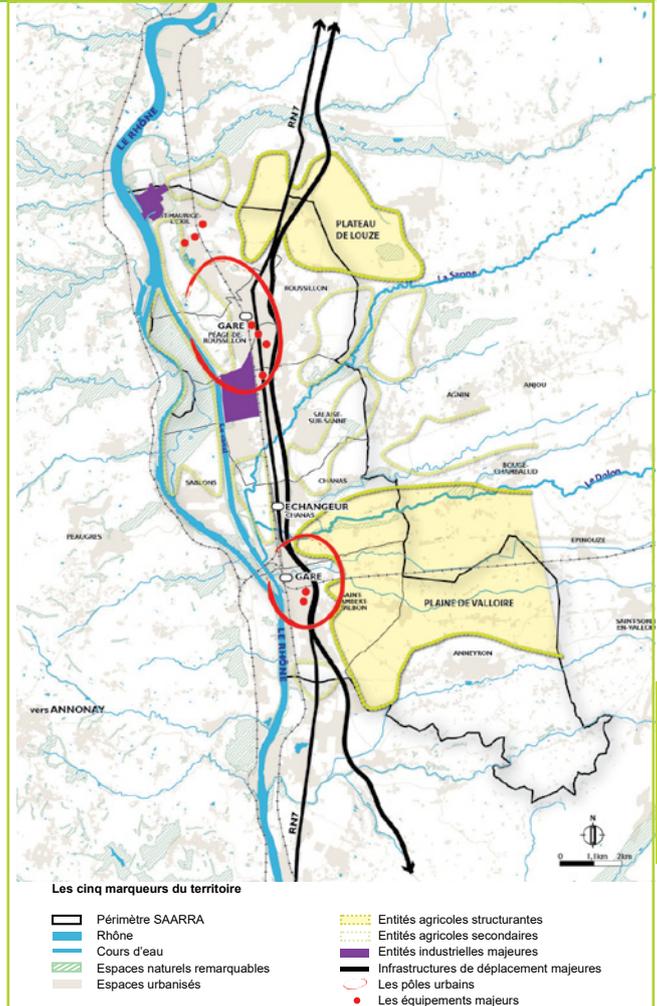
- Valoriser l'image industrielle du territoire ;
- Retrouver un lien entre la ville et l'industrie ;
- Développer l'industrie du XXIème siècle en s'appuyant sur les principes de l'écologie industrielle.

L'agriculture :

- Préserver les grands espaces agricoles ;
- Qualifier les interfaces ville-campagne ;
- Développer l'agriculture de proximité.

Les pôles urbains :

- Développer des espaces de convivialité et requalifier les espaces publics pour redonner de l'attractivité aux pôles urbains ;
- Faciliter les liaisons entre les différents pôles urbains.



Des dynamiques à prendre en compte

Des perspectives de développement :

D'ici 2040,

- + 12 000 habitants ;
- + 10 500 logements ;
- + 2 000 à 3 000 emplois sur Inspira ;
- + 2 000 emplois sur le parc d'activités Axe 7.

Un territoire contraint :

- Nombreuses zones inconstructibles ou contraintes, par les risques naturels, technologiques, nucléaires ;
- Une ressource en eau limitée ;
- Un enjeu de santé publique fort ;
- Des centralités en perte d'attractivité.

Une gouvernance de l'aménagement du territoire à améliorer :

- Des découpages administratifs contraignants ;
- Un manque de moyens à l'échelle de l'agglomération (absence de politique de maîtrise d'œuvre urbaine et peu d'ingénierie locale).

Travail de concertation avec les lycéens de l'Edit à Roussillon

Dans le cadre des interventions du SMRR dans les lycées du territoire, les élèves de l'Edit de Roussillon ont pu exprimer leur avis et leurs attentes sur l'agglomération.

Quelques points forts de l'agglomération :

- Des équipements (sport/culture/loisirs) de qualité ;
- Green 7 avec son aménagement qualitatif et une offre commerciale diversifiée ;
- La ligne de bus des TPR Transport du Pays Roussillonnais.

Quelques éléments à améliorer pour l'agglomération :

- Manque d'équipements de loisirs (bowling, karting, patinoire) et de lieux de convivialité (restaurants, bars, boîtes de nuits) ;
- Manque de convivialité dans les centres de Péage-de-Roussillon et Roussillon avec des espaces publics peu qualitatifs ;
- La zone commerciale de Jonchain à requalifier ;
- Une offre de transports en commun à étoffer, notamment vers les communes de l'agglomération et les communes rurales des deux rives du Rhône non desservies.



Le plan guide



Les élus ont défini 18 principes partagés pour construire une stratégie pour le plan guide.

Celle-ci est construite autour de 3 axes et d'une condition essentielle :

Axe 1 : Une urbanisation contenue dans ses limites qui valorise ses interfaces ville-nature

- ☑ Définition de limites strictes à l'urbanisation ;
- ☑ Valorisation de ces limites.

Axe 2 : Un territoire qui capitalise sur ses infrastructures de transport structurantes

- ☑ Développer les modes de transports alternatifs à la voiture ;
- ☑ Requalifier les axes structurants du territoire pour en faire des vitrines de l'agglomération.

Axe 3 : Une organisation territoriale en 3 pôles

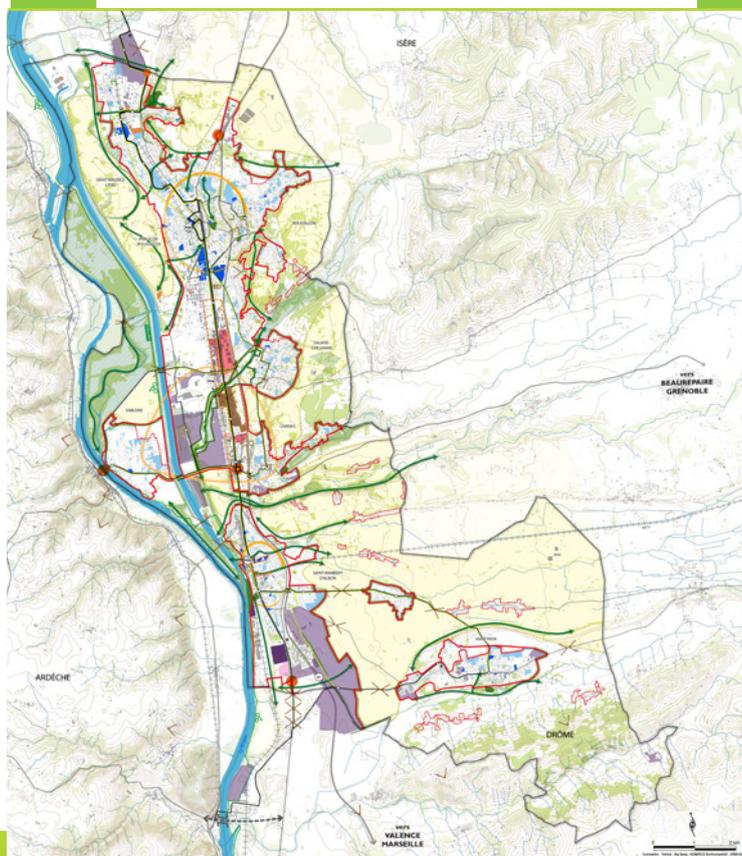
- ☑ Affirmer les 3 pôles au sein de l'agglomération ;
- ☑ Définir les stratégies commerciales et économiques de l'agglomération ;
- ☑ Adapter les niveaux de densités et requalifier les espaces publics.

1 condition essentielle : Une agglomération pilotée et outillée

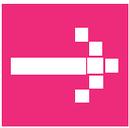
- ☑ Mise en place d'une gouvernance politique.
- ☑ Doter l'agglomération de moyens techniques, financiers et opérationnels.

Un scénario pour le développement futur de l'agglomération :

- ☑ Organisation selon un système linéaire Nord-Sud avec trois pôles urbains structurants identifiés autour des gares de Péage-de-Roussillon, Salaise-sur-Sanne et Saint-Rambert-d'Albon ;
- ☑ Mise en valeur de deux axes Est-Ouest entre Annonay et Beaurepaire (via Chanas et Anneyron) ;
- ☑ Chaque pôle est en interdépendance et en complémentarités avec les deux autres.



→ Le plan guide - carte intégrée au Scot en vigueur



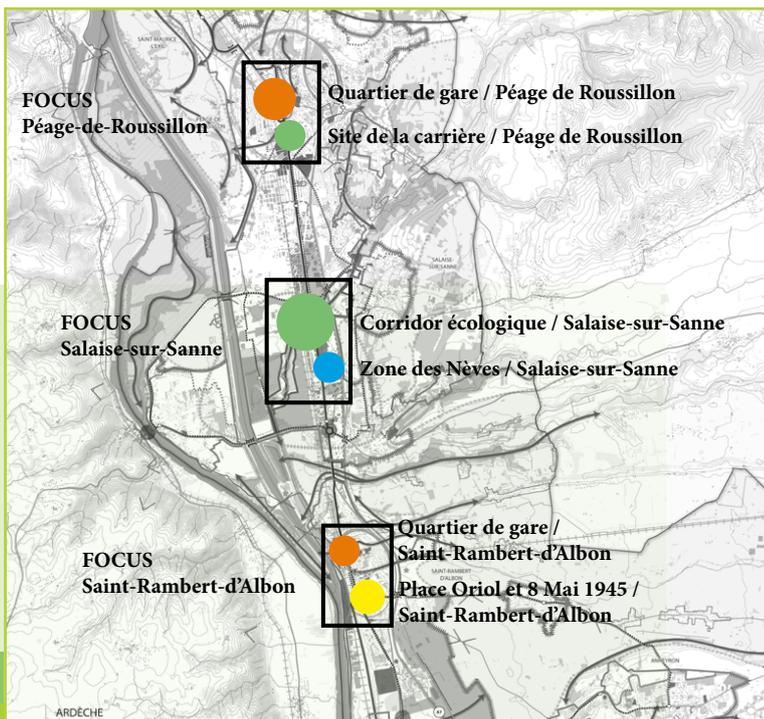
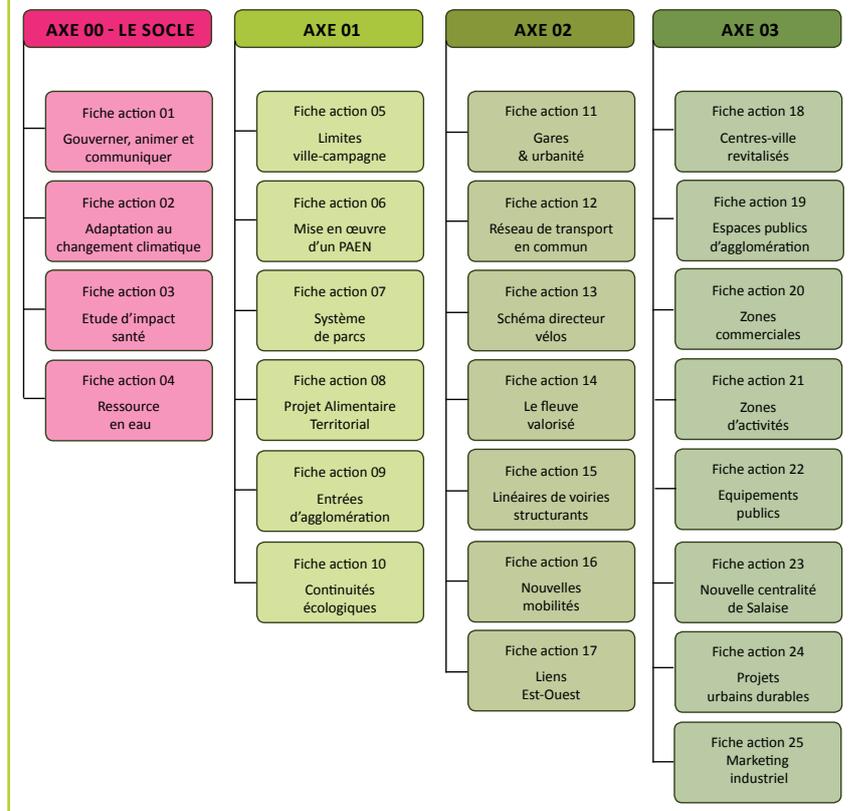
Le programme d'action et les zooms opérationnels

Un programme d'actions pour atteindre les objectifs fixés dans le plan guide :

Un programme d'actions a été validé par les élus du territoire. Pour chaque action, une fiche a été établie et comprend les éléments suivants :

- Description de l'action ;
- Conditions de mise en œuvre ;
- Temporalité de mise en œuvre ;
- Localisation des secteurs concernés par l'action ;
- Financements mobilisables ;
- Gouvernance du projet (maîtrise d'œuvre et partenaires mobilisables) ;
- Indicateurs de réussite de l'action ;
- Illustrations portant sur des projets similaires.

Suite à un travail en ateliers avec les acteurs du territoire, 25 fiches actions réparties en 4 axes ont été validées (auxquelles s'ajoutent 18 fiches de sous-actions !!).



Des zooms opérationnels sur 6 secteurs à enjeu

Pour incarner concrètement une partie des orientations du SAARRA, le choix a été fait de réaliser des zooms sur des secteurs à enjeux situés sur le centre-ville du Péage-de-Roussillon (gare et ancienne carrière), Salaise-sur-Sanne (ancienne gare et zone des Nèves) et Saint-Rambert-d'Albon (gare et centre-ville). Ces 6 zooms ont pris la forme d'orientations d'aménagement et de programmations (OAP) avec des photomontages, coupes, profils... pour « donner à voir et donner envie » quant à la transformation possible de ces secteurs.